



Épinal, le 5 mai 2022

Faciliter l'intégration des déplacés Ukrainiens dans le département

La préfecture, pleinement mobilisée depuis le début de la guerre en Ukraine, s'est organisée pour construire un dispositif d'accueil pour les déplacés ukrainiens, en lien avec les collectivités locales et les principaux acteurs du territoire.

Yves Séguy, préfet des Vosges, s'est rendu le jeudi 5 mai 2022 au guichet unique, qui permet aux déplacés accueillis dans notre département de régler en un seul lieu toutes leurs démarches administratives en lien avec les principaux acteurs locaux.

Étaient présents ce jeudi : l'Éducation nationale, l'OFII, la CPAM, la CAF, la Poste, Pôle emploi, de la ville d'Épinal et de l'ordre des avocats.

Yves Seguy a souligné l'importance des enjeux actuels relatifs à l'accompagnement des déplacés Ukrainiens dans leur intégration dans la société, en facilitant notamment leur apprentissage du français et leur accès à l'emploi et à la formation.

Ainsi quatre associations en charge de projets "français au quotidien" étaient également représentées sur le site : la Toupie (Contrexéville) ; l'AUCS (Centre social de Remiremont) ; l'AGC2S (3 centres sociaux spinaliens) et Horizon 2000 (Centre social de St Roch / Saint-Dié-des-Vosges), qui a déjà ouvert un groupe d'apprentissage du français spécifique pour 10 demandeurs.

Pôle emploi développe une action « aller-vers » à travers un formulaire qui recueille des informations sur les compétences et la disponibilité des déplacés. L'accès direct à l'emploi est privilégié. Tous les dispositifs existants sont ouverts aux déplacés ukrainiens : insertion par l'activité économique, plateforme Pôle emploi, formations AFPA etc.

Point de situation :

- A ce jour, **489 déplacés ukrainiens** (dont 200 mineurs) sont recensés dans le département des Vosges. La majeure partie de ces personnes (354) est actuellement accueillie chez des particuliers. L'afflux des déplacés s'est considérablement réduit depuis la dernière arrivée collective (22 mars 2022) dans le cadre du desserrement du Bas-Rhin.

- **131 jeunes** déplacés sont scolarisés ou en passe de l'être.

- 263 autorisations provisoires de séjour (APS) portant la mention "protection temporaire" ont été délivrées par la préfecture aux déplacés d'Ukraine.

- Grâce à la mise en place du guichet unique, **409 personnes** (au 15 avril 2022) bénéficient de la protection universelle maladie (PUMA). Le guichet unique a permis également de dispenser **250 consultations médicales** et de **vacciner 15 personnes** (au 14 avril 2022).

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr